

Contrat de séjour

Total séjour : euros

·PENSION CANINE·	n° suite:	
Propriétaire		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Téléphone :	Mail :	
Personne à joindre durant le séjour		
Nom :	Prénom :	
Téléphone :		
Chien		
Nom :	Race :	
Age :	Sexe: M / F	
Animal castré : OUI / NON	Puce : OUI / NON (réf :)	
Nom Vétérinaire :	Téléphone Vétérinaire :	
Carnet de vaccination en ordre (maladie de carré, parvorvirose, hépatite infectueuse, leptospirose, toux du chenil) 🗌		
La vaccination doit être en ordre (plus d'un mois et moins d'un an)		
Caractéristiques importantes de l'animal (y compris maladies / affections) :		
Traité anti-puce et vermifuge 🗌		
Traitement requis 🔲 ()		
Alimentation Croquettes fournies par La Colonie 2 fois/jour apportée par le propriétaire :		
Habitudes particulières :		
Si plusieurs chiens d'un même propriétaire, séjour dans la même loge : OUI / NON		
Séjour		
Date arrivée :	Heure arrivée : 18h00	
Date départ :	Heure départ : 11h30 (sauf dimanche)	
Nombre de jours : X x euros =	euros Acompte (50%) = euros	

Option jogging et ballades supplémentaires : x 10 = euros



Contrat de séjour

Conditions

Les arrivées et départs ont lieu uniquement sur rendez-vous.

Chaque chien sera hébergé seul. Plusieurs chiens d'un même propriétaire pourront séjourner ensemble sur demande de ce dernier uniquement.

Le propriétaire autorise La Colonie à sortir son chien en laisse sur la voie publique.

Le tarif journalier comprend l'hébergement, le chauffage, les sorties et la nourriture. Aucune remise ne sera faite si le propriétaire amène sa propre nourriture.

Toute journée commencée est due. Concernant le jour de départ, celui-ci n'est pas dû pour autant que le départ ait lieu à 11h30 (sauf dimanche).

La réservation est validée par la réussite d'un test (aboiement et comportement), le paiement d'un acompte de 50 % et par la remise du contrat signé par les 2 parties. Cet acompte sera perdu en cas de désistement.

Les paiements se font en espèces ou par virements bancaires sur le compte BE55 9733 5415 7744 avec la mention : Nom du propriétaire + dates de séjour. Les cartes et les chèques ne sont pas acceptés.

Tout séjour doit être payé à l'avance. Le montant dû est celui fixé par la réservation, et ce, même si le chien est repris avant la date fixée. Le paiement en espères peut se faire au plus tard à l'arrivée du chien. En cas de paiement par virement bancaire, celui-ci doit être fait au préalable afin d'être effectif au début du séjour.

Le propriétaire autorise La Colonie à faire appel à son vétérinaire si l'état de l'animal le nécessite. Les frais seront à charge du propriétaire.

A son arrivée, le chien doit être tenu en laisse. Le collier ne peut pas être de type étrangleur.

Pour raisons de sécurité, l'animal confié à la pension doit être repris par la personne l'ayant amené. Si ce n'est pas le cas, cela doit être signalé à l'arrivée du chien.

En cas d'impossibilité de reprise de l'animal à temps et à heure définies, le propriétaire doit immédiatement prévenir de son retard.

Sans nouvelle de la part du propriétaire sur un retard, La Colonie considèrera qu'il s'agit d'un abandon et se réserve le droit d'amener l'animal dans un refuge ainsi que de poursuivre le propriétaire pour les frais occasionnés

La Colonie se réserve le droit de résilier ce contrat si l'un des critères n'est pas rempli (y compris vaccination).

Date :	Pour accord, nom et signature du propriétaire :
Date :	Pour validation par La Colonie :